

Protection internationale

L'UNHCR est, de par sa mission fondamentale, une organisation de protection. Son efficacité se mesure par son aptitude à réaliser son objectif premier, qui est de prodiguer une protection internationale – c'est-à-dire de sauvegarder les droits des réfugiés et des autres personnes qui relèvent de sa compétence et de les aider à surmonter les nombreuses difficultés et les nombreux dangers auxquels ils font face. En 2006, l'UNHCR a œuvré, de concert avec des États, des organisations non gouvernementales, des institutions des Nations Unies et des réfugiés au renforcement du régime de protection internationale. À cet effet, le Haut Commissariat a aidé des États à consolider leurs mécanismes de protection nationale et veillé à ce que l'ensemble des réfugiés et des personnes relevant de sa compétence bénéficient, indépendamment de leur âge, de leur sexe ou de leur histoire personnelle, de la protection dont ils avaient besoin. Le contexte dans lequel ces activités ont été entreprises a souvent été à l'origine de difficultés supplémentaires. Les problèmes de sécurité nationale, les migrations illicites et la montée de la xénophobie ont menacé de saper la protection. Cependant, grâce au travail de l'UNHCR avec ses partenaires, des progrès ont pu être réalisés.

Le présent chapitre met en lumière quelques-unes des actions menées pour offrir une protection internationale aux personnes qui en avaient besoin. Trois des objectifs stratégiques globaux que l'UNHCR s'était fixé pour l'année 2006 avaient une importance particulière à cet égard et constituent la base de ce chapitre.

Objectif stratégique global (OSG) 1: Promouvoir et appuyer l'élaboration et le maintien par les gouvernements d'un régime de protection internationale

Préserver l'espace d'asile

Les pierres angulaires de la protection internationale sont la Convention de 1951 sur les réfugiés et son Protocole de 1967. La promotion de l'adhésion à ces deux traités ainsi que du respect de ces derniers, est demeurée une activité de protection essentielle en 2006. À la fin de l'année, 147 pays étaient signataires de la Convention de 1951 ou du Protocole de 1967, la République du Monténégro, indépendante depuis peu, s'étant jointe à la liste des États signataires des deux instruments. L'UNHCR a travaillé avec les États qui avaient fait part de leur intérêt pour une éventuelle adhésion ou ratification, par exemple certains pays du Moyen-Orient, en leur fournissant des informations, ainsi qu'un appui juridique et technique. Le Haut Commissariat a également travaillé avec d'autres

gouvernements, comme ceux de Timor-Leste et de Papouasie-Nouvelle Guinée, de sorte qu'ils envisagent de lever leurs réserves aux deux traités.

Pour faciliter une application harmonisée de la Convention de 1951, l'UNHCR a dispensé aux États des conseils sur un certain nombre de questions fondamentales. Tout au long de l'année, le Haut Commissariat a publié des principes directeurs, des prises de position et des dossiers juridiques sur des questions comme l'éligibilité à l'asile des victimes de la traite, l'étendue des obligations des États en matière de non refoulement et les besoins de protection internationale des demandeurs d'asile originaires de pays en proie à des conflits armés, tels que le Liban, Sri Lanka et l'Iraq.

Au Royaume-Uni, la Chambre des Lords a considéré les principes directeurs de l'UNHCR sur la protection de manière positive à deux reprises. Elle s'est même appuyée sur ces principes pour déterminer l'existence d'un groupe social particulier (au sujet d'une demande motivée par la crainte de mutilations génitales féminines et d'une demande fondée sur l'appartenance à une famille) et pour déterminer si le principe de la fuite ou de la réinstallation à l'intérieur du pays d'origine pouvait raisonnablement s'appliquer.

La protection accordée au titre de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 commence toutefois par l'accès effectif au territoire et/ou aux procédures d'asile. Les préoccupations suscitées tant par la sécurité nationale que par les migrations illicites ont conduit certains États à appliquer des pratiques restrictives concernant l'accès à leurs territoires et aux garanties dans les procédures d'asile. L'UNHCR s'est employé, de concert avec ces États, à déterminer les méthodes qui permettraient de répondre à ces préoccupations légitimes sans compromettre les principes de la protection des réfugiés.

Renforcement des capacités de protection dans les pays d'accueil

Bon nombre de pays, dont ceux qui accueillent un nombre important de réfugiés, ont peu de moyens juridiques et/ou administratifs pour protéger les réfugiés dans le respect des normes internationales. Cette situation pose des problèmes considérables aux acteurs étatiques et non étatiques. Tout au long de l'année, l'UNHCR s'est employé à renforcer les capacités de protection de ces pays d'accueil.

Le Haut Commissariat a également offert un appui juridique et technique aux pays qui cherchaient à se doter de régimes de protection des réfugiés. Ainsi, l'UNHCR a contribué à la rédaction de projets de loi sur l'asile dans un certain nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique

latine. La définition du réfugié figurant dans la Déclaration de Carthagène a été incluse dans la législation adoptée en Bolivie, ainsi que dans des projets de loi élaborés au Chili et au Nicaragua. Lorsqu'il n'y avait pas de législation sur les réfugiés, le Haut Commissariat a aidé les États à mettre au point des mesures administratives pour combler ce vide jusqu'à ce que des lois soient adoptées.

L'UNHCR a en outre coopéré étroitement avec ses partenaires afin de renforcer les capacités des juges chargés de déterminer quels demandeurs doivent recevoir le statut de réfugié et à ce titre bénéficié de la protection de l'État hôte. À cette fin, l'UNHCR a appuyé l'Association internationale des juges aux affaires concernant les réfugiés, qui a créé une section régionale en Afrique en 2006 et tenu sa conférence mondiale au Mexique en novembre.

Le Projet de renforcement des capacités de protection (PRCP) s'est avéré très utile pour améliorer les moyens de protection des États et des communautés. En 2006, il a été mis en œuvre au Bénin, au Burkina Faso, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Thaïlande. Des consultations nationales ont permis de décider des lacunes qu'il importait de combler en priorité et de convenir de plans d'action pluriannuels.

Par la suite, tous les intervenants – l'UNHCR, les hauts fonctionnaires, les partenaires internationaux et nationaux et les réfugiés — ont joué un rôle dans la mise au point de projets spécifiques. Ces projets portaient sur le renforcement des capacités législatives et administratives, sur le perfectionnement des mécanismes de protection (concernant notamment la prévention de la violence sexuelle et sexiste et l'intervention dans ce domaine), sur l'amélioration des services sanitaires et éducatifs et sur le renforcement de l'autosuffisance des réfugiés, en prévision de leur retour au pays. Les projets ont également été présentés à des

organismes de financement potentiels, en vue de solliciter un appui à leur mise en œuvre (voir l'encadré sur les activités menées au titre du PRCP en Thaïlande).

Enfin, la formation a continué d'occuper une place centrale dans les activités menées par l'UNHCR pour renforcer les capacités de protection locales. Le Haut Commissariat a formé des élèves de l'école de police à Chypre et des gardes frontières en Turquie. Aux Caraïbes, des fonctionnaires des services d'immigration des Bahamas et de la Jamaïque ont été formés à la protection des réfugiés et sensibilisés à la problématique des flux migratoires mixtes et du lien entre asile et migration. Au Siège, l'UNHCR a formé des spécialistes chargés des informations sur les pays d'origine en provenance d'Europe centrale et orientale et d'Afrique.

Améliorer l'intervention politique et opérationnelle face aux flux mixtes réunissant des migrants et des demandeurs d'asile

Les mouvements de populations massifs formés de migrants et de demandeurs d'asile qui empruntent des itinéraires terrestres ou maritimes et franchissent de manière illicite les frontières posent toujours des problèmes considérables à la communauté internationale. La traite et le trafic des êtres humains ajoutent à la complexité de ces mouvements.

L'amélioration des réponses politiques et opérationnelles aux problèmes provoqués par des flux mixtes, composés de demandeurs d'asile et de migrants, était l'un des objectifs de protection essentiels de l'UNHCR en 2006.

L'Organisation a pris part au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui a eu lieu en septembre 2006 au siège des Nations Unies à New York. Elle entendait ainsi veiller à ce que le débat sur les

Renforcement de la capacité de protection en Thaïlande

En 2006, l'UNHCR s'est attaché, en coopération avec le Gouvernement thaïlandais, des ONG, des partenaires internationaux et des réfugiés, à élaborer une stratégie globale pour renforcer la protection et améliorer les possibilités de remédier durablement à la situation de plusieurs milliers de réfugiés dans le pays. En s'appuyant sur la méthodologie du Projet de renforcement des capacités de protection, le Haut Commissariat a décelé les lacunes et mis au point des projets pour y remédier.

Les projets, très variés, portent sur le renforcement de l'administration des camps, la délivrance de documents, la sécurité, l'éducation, les services de santé et l'autosuffisance. Ils ont

été élaborés avec le concours des réfugiés, de diverses ONG et de partenaires internationaux comme l'OIT (pour les questions d'autosuffisance) et du Comité américain pour les réfugiés et les immigrants (pour le renforcement des capacités de la société civile).

Au nombre des bénéficiaires immédiats, citons la distribution de cartes d'identité à 80 000 réfugiés du Myanmar hébergés dans des camps. D'autres projets devraient avoir un impact bénéfique sur les enfants et les femmes réfugiés qui vivent dans les neuf camps situés à la frontière de la Thaïlande et du Myanmar. Ils visent à améliorer l'intervention face à la violence sexuelle et sexiste, à mettre en place des mécanismes de protection des

enfants, à perfectionner les services de santé, d'accompagnement psychologique et d'éducation et à autonomiser les femmes au travers d'activités agricoles.

Le projet exécuté en Thaïlande est également destiné à renforcer l'autosuffisance des réfugiés. Il s'agit là d'une avancée importante, qui fait suite à un changement d'attitude du Gouvernement, qui s'est montré plus ouvert sur cette question. Le projet tire parti des compétences techniques de l'OIT, tout en profitant de l'assistance de la Section chargée de la consolidation de la paix et des moyens d'existence au sein de l'UNHCR et de la coopération des ONG et des réfugiés.



UNHCR/K. McKilsey

A Mareero, près de Bossaso dans le " Puntland ", certaines personnes ont payé des trafiquants jusqu'à 30 ou 40 dollars dans l'espoir de gagner le Yémen par le Golfe d'Aden. Elles doivent attendre la nuit pour embarquer.

migrations et le développement tiennent pleinement compte des questions liées aux migrations forcées et à la protection des réfugiés.

Le Haut Commissariat a également dirigé le Groupe mondial sur la migration (GMG), récemment constitué, qui offre un forum pour l'échange d'informations et d'idées entre les organisations intergouvernementales intervenant dans le domaine des migrations. L'un des premiers résultats du travail du GMG a été la publication d'un document détaillant les activités de recherche et de collecte de données entreprises par des organisations membres.

Dans un document de juillet 2006, intitulé *L'UNHCR, la protection des réfugiés et les migrations internationales*, le Haut Commissariat détaille les différents points d'intersection entre la protection des réfugiés et les migrations internationales. L'UNHCR a également lancé un plan d'action en dix points sur la gestion des flux migratoires mixtes, l'objectif de ce plan étant de faire en sorte que les mesures prises pour contenir les migrations illicites n'empêchent pas les réfugiés d'accéder à la protection internationale. Le plan cherche à orienter les États vers une méthodologie concertée et globale de gestion de ces mouvements. Une version révisée en a été diffusée en janvier 2007 (voir encadré à la page suivante).

Les États du bassin méditerranéen et du Golfe d'Aden ont accueilli un grand nombre de migrants en situation irrégulière. Dans certains cas, les pays de transit et de destination ont réagi à ces pressions migratoires accrues par des interceptions et des expulsions, risquant ainsi de refouler des réfugiés et des demandeurs d'asile. En ce qui concerne les migrations maritimes, l'UNHCR s'est attaché, de concert avec les gouvernements, à cerner des solutions

qui permettraient aux personnes secourues de débarquer des bateaux et de voir leur cas examiné par les pouvoirs publics, qui se chargeraient de déterminer leurs besoins en matière de protection et de traiter leur dossier dans le respect des normes internationales.

En Europe, l'UNHCR a aidé les pays méditerranéens à se doter de moyens plus solides pour accueillir et identifier adéquatement les demandeurs d'asile. En Afrique du Nord, le Haut Commissariat a renforcé sa présence et développé ses activités de défense de la cause afin de convaincre les gouvernements de la nécessité d'élargir l'espace d'asile et de rallier leur appui en ce sens.

Au titre du suivi de la réunion d'experts organisée à Athènes en 2005 pour traiter de l'interception et du sauvetage en Méditerranée, l'UNHCR a organisé une réunion de représentants d'États en mai 2006 à Madrid (Espagne) afin d'étudier des solutions aux problèmes engendrés par les opérations d'interception et de sauvetage en mer. Cette réunion a favorisé une meilleure compréhension des aspects de protection des mouvements mixtes parmi les États. Des réunions de suivi ont été organisées au niveau national, par exemple en Italie.

L'UNHCR a également publié, en coopération avec l'Organisation maritime internationale, une brochure sur le sauvetage en mer qui fournit des directives sur les dispositions légales applicables et sur les procédures pratiques à suivre pour assurer le prompt débarquement des rescapés. Les mesures à prendre pour répondre aux besoins des individus secourus, notamment des réfugiés et des demandeurs d'asile, y sont également décrites. La brochure a été distribuée aux capitaines de navires, aux pouvoirs publics et aux autres acteurs concernés.

Le plan d'action en dix points pour la gestion des flux migratoires mixtes

En juillet 2006, le Haut Commissaire a présenté le Plan d'action en dix points pour gérer les flux migratoires mixtes à la Conférence ministérielle euro-africaine sur les migrations et le développement qui se tenait à Rabat, au Maroc. Les flux migratoires qui traversent la Méditerranée en direction de l'Europe et ceux, de plus en plus fréquents, qui partent d'Afrique occidentale, rassemblent de nombreux individus qui entreprennent ces traversées pour des raisons économiques, espérant trouver un emploi, perfectionner leurs compétences ou améliorer leurs conditions de vie. Certains d'entre eux, cependant, voyagent pour des raisons de protection puisqu'ils cherchent à échapper à des persécutions dans leur pays d'origine. La traversée, périlleuse, est en général accomplie sur des embarcations qui, surchargées de passagers, ne sont pas en état de naviguer et qui font fréquemment naufrage.

Pour l'UNHCR, l'une des principales difficultés consiste à veiller à ce que les garanties relatives à la protection des réfugiés soient préservées lorsque les États prennent des mesures pour endiguer ces mouvements migratoires mixtes. Le Plan d'action en dix points a été élaboré pour aider les États et les autres acteurs intéressés. Le plan adapte les activités de protection de l'UNHCR aux défis et aux opportunités qui caractérisent les mouvements migratoires mixtes et les place dans un cadre qui garantit une approche globale, concertée et transnationale.

Le Plan d'action en dix points définit les dix domaines clés, en rapport avec la gestion des flux migratoires mixtes, dans lesquels l'UNHCR pourrait jouer un rôle. Ces domaines sont les suivants :

1. Identification des principaux acteurs concernés par la gestion des mouvements migratoires mixtes et coordination de leur coopération.
2. Collecte et analyse d'informations sur les caractéristiques des mouvements mixtes en vue de favoriser l'élaboration d'une stratégie globale et cohérente.
3. Mise en place de systèmes d'entrée sur les territoires garantissant l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile à des procédures de protection des réfugiés et leur évitant d'être refoulés.
4. Mise en place de dispositifs d'accueil adéquats afin d'assurer la prise en charge des besoins essentiels des personnes, l'enregistrement des nouveaux arrivants et la délivrance de documents temporaires à ces derniers.
5. Mise en place des mécanismes nécessaires pour établir le profil des nouveaux arrivants (par exemple, leur identité, les raisons pour lesquelles ils ont quitté leur pays et leur destination) et pour les orienter vers les filières appropriées.
6. Institution de procédures et de processus différenciés pour gérer les différents types de cas qui sont présentés, en prévoyant

notamment des procédures d'asile accélérées pour les demandeurs qui semblent de bonne foi.

7. Identification de solutions appropriées pour les individus reconnus comme réfugiés, prenant par exemple la forme de l'intégration sur place, de la réinstallation ou de possibilités d'immigration légales.
8. Gestion des mouvements secondaires de réfugiés et de demandeurs d'asile ayant quitté les pays où ils avaient déjà obtenu une protection adéquate.
9. Pour les personnes qui n'ont pas été reconnues comme réfugiés, veiller à ce qu'elles regagnent promptement et dans des conditions humaines leur pays d'origine ou, le cas échéant, leur permettre de bénéficier d'autres possibilités d'immigration.
10. Élaboration d'une stratégie d'information pour alerter les gens des dangers des mouvements irréguliers et des difficultés qu'ils risquent de rencontrer à leur arrivée, ainsi que des éventuelles solutions de substitution à l'émigration clandestine.

L'UNHCR a commencé à appliquer son plan d'action en dix points avec les partenaires concernés en Europe du Sud et en Afrique du Nord. Il est prévu de mettre en œuvre le Plan dans d'autres régions, à savoir l'Europe centrale et l'Europe orientale, le Golfe d'Aden et les Caraïbes. La réussite de ces efforts sera déterminée par l'aptitude des acteurs concernés à travailler ensemble pour gérer ce phénomène.

Accroître le respect et la tolérance à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés

La montée de la xénophobie et le climat général d'hostilité à l'encontre des demandeurs d'asile et des réfugiés ont continué à contrarier les efforts déployés par l'UNHCR pour rallier l'opinion à la cause des réfugiés. Cette tendance était particulièrement manifeste dans les pays industrialisés ; cependant, elle était également perceptible dans un nombre croissant de pays en voie de développement.

Les bureaux de l'UNHCR à travers le monde ont déployé des efforts considérables pour lutter contre cette intolérance grandissante et généralisée moyennant une série d'activités de sensibilisation, destinées à susciter un climat plus accueillant et plus chaleureux pour les réfugiés, les

demandeurs d'asile et les autres personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat.

Au titre de sa fonction de défense de la cause, l'UNHCR s'est élevé contre des politiques de refoulement et de restriction de l'accès au territoire dans plusieurs pays et s'est félicité des mesures positives prises par d'autres.

Moyennant un travail de relations avec les médias et grâce à des déclarations amplement relayées par la presse, l'UNHCR a attiré l'attention sur l'impact des déplacements forcés sur les populations indigènes de Colombie, sur la situation dramatique des réfugiés palestiniens en Iraq et sur les périls auxquels sont exposées les personnes qui tentent de traverser la Méditerranée et le Golfe d'Aden, pour ne citer que quelques exemples.

Des outils éducatifs, dont des manuels destinés aux enseignants et des jeux interactifs accessibles par internet, diffusés en plusieurs langues, ont été mis au point et utilisés dans plusieurs pays. En juin, l'UNHCR a lancé **ninemillion.org**, une campagne sur internet qui vise à sensibiliser l'opinion publique et à lever des fonds pour des programmes éducatifs et sportifs pour les adolescents réfugiés.

Au nombre des activités entreprises, citons également l'organisation de concours pour les étudiants en journalisme et la remise de prix dans les médias pour récompenser les meilleurs reportages sur les problèmes d'asile et de réfugiés. L'UNHCR a également formé des journalistes et diffusé des lignes directrices et des manuels sur le traitement de la problématique de l'asile et des réfugiés, afin de contribuer à la réalisation de reportages plus fidèles et plus impartiaux.

Objectif stratégique global 2 : Garantir que les normes internationales de protection sont respectées pour l'ensemble des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Lors de la prise en charge des besoins de protection de l'ensemble des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR, il est nécessaire d'évaluer d'emblée les problèmes de protection particuliers auxquels font face différents

membres de la population. Tout au long de l'année 2006, l'UNHCR a institutionnalisé ces évaluations dans ses propres opérations, en encourageant une approche axée sur les droits et sur la communauté. Le Haut Commissariat a aidé les États et ses partenaires à faire de même.

Améliorer la sécurité physique et réduire les actes de violence, notamment en prévenant et en contrant la violence sexuelle et sexiste

Dans de nombreux pays, la sécurité des réfugiés, des déplacés internes et des autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR continue d'être gravement menacée, que ce soit en raison d'agressions armées, d'infiltrations militaires ou de violences conjugales.

Ayant été sollicité pour fournir des orientations sur la gestion des éléments armés et des combattants, l'UNHCR a publié des principes directeurs opérationnels sur le maintien du caractère civil et humanitaire des camps en septembre 2006. Ces principes répondaient à des questions sur les méthodes pour identifier les combattants et désarmer les éléments armés, sur la procédure à suivre pour attribuer le statut de réfugié à des anciens combattants et sur les considérations particulières s'appliquant aux femmes et aux enfants.

Les problèmes évoqués dans ces principes directeurs se sont manifestés avec une acuité particulière au Tchad oriental et au Darfour, où des attaques armées et le

Intensification des déplacements en Iraq : donner l'alarme

La situation de plus en plus préoccupante de millions d'Iraqiens déplacés, ainsi que des Palestiniens et d'autres réfugiés en Iraq, a commencé à faire la une de la presse mondiale à l'automne 2006. À la même époque, l'action de l'UNHCR en Iraq et dans les pays environnants a profondément changé, tant par son envergure que par son orientation.

En 2003 et en 2004, plus de 300 000 exilés iraqiens ont regagné leur pays d'origine, espérant refaire leur vie dans un environnement de plus en plus sûr et stable. Au début de l'année 2005, néanmoins, l'UNHCR a assisté à une inversion spectaculaire de cette tendance et a commencé exprimer publiquement son inquiétude croissante quant à la dégradation des conditions de sécurité en Iraq.

Alors que le nombre de rapatriements en Iraq s'élevait à 200 000 en 2004, moins de 500 exilés ont pris le chemin du retour en 2006.

À l'automne 2006, le Haut Commissariat signalait qu'une fois encore, des dizaines de milliers d'Iraqiens fuyaient chaque mois leur pays et que les États limitrophes - en particulier la Jordanie et la République arabe syrienne - avaient de grandes difficultés à faire face à ces afflux en masse. Ces témoignages ont pris la plupart des médias au dépourvu et ont suscité une attention générale.

À la fin de l'année, l'UNHCR et ses partenaires estimaient que sur une population de 26 millions de personnes, près de deux millions d'Iraqiens étaient déplacés à l'intérieur de leur pays et qu'un 1,8 million de leurs compatriotes s'étaient enfuis dans des pays voisins ou plus éloignés. Bon nombre d'Iraqiens se sont exilés avant 2003, mais selon nos estimations, environ 500 000 individus ont été déplacés au cours de la seule année 2006, la plupart d'entre eux après les attentats à la bombe perpétrés à Samarra en

février. Jusqu'à 50 000 personnes ont continué à prendre la fuite chaque mois : c'est le plus grand exode de population qu'ait connu le Moyen-Orient depuis le déplacement des Palestiniens, consécutif à la création de l'État d'Israël en 1948.

Les estimations relatives à la population déplacée dans les pays voisins se décomposent comme suit : environ un million d'Iraqiens se trouvent en République arabe syrienne, la Jordanie en accueille jusqu'à 750 000 et des dizaines de milliers d'autres ont fui en Égypte, au Liban, en République islamique d'Iran et en Turquie.

Donnant l'alarme, l'UNHCR et ses partenaires ont intensifié leurs programmes dans la région et exhorté la communauté internationale à faire beaucoup plus pour répondre aux besoins humanitaires en Iraq et pour contribuer au partage de la charge énorme qui pèse sur les pays voisins.

recrutement forcé de réfugiés à l'intérieur des camps ont mis en péril le caractère civil et humanitaire des camps. L'UNHCR a fait pression pour obtenir l'application du mémorandum d'accord conclu avec les autorités tchadiennes afin d'améliorer la sécurité à l'intérieur et aux alentours des camps. Le Haut Commissariat a également collaboré avec le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU au titre de diverses initiatives.

Le renforcement des mécanismes de prévention de la violence sexuelle ou sexiste et d'intervention dans ce domaine est également demeuré au premier plan des priorités de l'Organisation. Dans de nombreux pays, des efforts ont été déployés pour sensibiliser les chefs des communautés réfugiées et locales, ainsi que les autres acteurs concernés, au problème. Des groupes de femmes ont été formés et des centres d'accueil « portes ouvertes » aménagés ; dans le même temps, les victimes ont été prises en charge et encouragées à signaler les violences commises à leur rencontre. L'UNHCR a également intensifié ses efforts pour consolider la capacité des États de répondre à la question de la violence sexuelle et sexiste, en organisant des programmes de sensibilisation et de formation pour des institutions nationales. En Ouganda, le Haut Commissariat a joué un rôle clé dans l'élaboration d'une stratégie nationale sur la violence sexuelle et sexiste, destinée à traiter le problème au travers d'une réforme institutionnelle.

L'un des indicateurs de performance fixés pour 2006 était l'établissement de procédures opérationnelles standard de traitement de la violence sexuelle et sexiste dans toutes les opérations de l'UNHCR sur le terrain. À la fin de l'année 2005, ces procédures étaient en place dans 45 pour cent des camps et 42 pour cent des opérations urbaines de l'Organisation. En 2006, l'UNHCR s'est efforcé d'accroître ces pourcentages en transmettant des instructions ainsi qu'un modèle à tous ses bureaux extérieurs, afin de les aider à mettre au point des procédures opérationnelles standard au niveau national.

La mise en place de procédures opérationnelles standard au niveau des pays s'est avérée particulièrement difficile dans les opérations en faveur des déplacés internes, où les fonctions et les responsabilités des différentes institutions et ONG ne sont pas encore clairement définies. L'élaboration et l'application de procédures opérationnelles standard sont désormais incluses dans les formations relatives à prévention de la violence sexuelle et sexiste et à l'intervention dans ce domaine.

Intégration des critères d'âge, de genre et de diversité dans les opérations de l'UNHCR

En 2006, la stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité a été lancée dans 41 opérations nationales en Afrique, en Europe et en Asie, ce qui a porté à 97 le nombre de délégations l'appliquant. Au total, 25

ateliers ont été organisés à l'intention de 641 participants (285 hommes, 536 femmes) membres d'organismes gouvernementaux, d'ONG, d'institutions onusiennes et de l'UNHCR. Chaque délégation a formé une équipe multifonctionnelle composée de collaborateurs spécialistes de la protection, de la gestion des programmes, des services communautaires ou d'autres secteurs pertinents, ainsi que d'ONG partenaires, nationales et internationales, et d'homologues gouvernementaux.

Le personnel a continué à s'entretenir avec les populations relevant de la compétence de l'UNHCR afin de recueillir des informations fiables sur leurs problèmes de protection et sur les phénomènes qui en étaient la cause. Grâce à ce processus, l'UNHCR a été mieux armé pour mettre au point des solutions destinées à combler les failles de la protection, en collaboration avec les communautés. En 2006, une étude sur les plans d'opérations nationaux dans les pays qui avaient participé au lancement de la stratégie en 2005 a indiqué que si la plupart des bureaux avaient intégré les critères d'âge, de genre et de diversité dans leurs plans, la formulation des objectifs sous cet angle demandait à être renforcée. Des progrès ont été accomplis dans cette direction en 2006.

L'impact des évaluations participatives réalisées par l'UNHCR a été sensible dans divers pays. Au Maroc, une stratégie de renforcement de l'autosuffisance accordant une attention particulière aux femmes, aux garçons et aux filles, aux personnes âgées et aux personnes gravement handicapées a été mise au point en partenariat avec deux ONG nationales. De ce fait, les réfugiés participent aujourd'hui aux projets d'autosuffisance. Des femmes réfugiées ont formé des coopératives et également géré un foyer-refuge pour les enfants non accompagnés. Par ailleurs, le nombre de responsables féminines a considérablement augmenté dans les comités de réfugiés.

En Inde, des discussions menées avec des réfugiées aux origines ethniques diverses ont montré que celles-ci étaient fréquemment victimes de violences. Une antenne de protection féminine a été mise en place afin de permettre aux femmes de discuter de leurs problèmes et de rechercher des solutions judiciaires. L'antenne bénéficie à présent de financements externes, ce qui lui a permis d'élargir son champ d'intervention au-delà des enfants non accompagnés, des victimes de violences et des mères célibataires et de s'adresser à l'ensemble des femmes réfugiées.

Au Siège, la stratégie d'intégration des critères de genre, d'âge et de diversité a été incorporée dans un certain nombre de manuels et de politiques, dont le *Manuel pour les situations d'urgence*, les instructions de programmation (qui font des évaluations participatives des pratiques standard dans les opérations de l'UNHCR), les normes et indicateurs, le logiciel de gestion axée sur les résultats et les programmes de formation du Haut Commissariat. Un cadre de suivi des responsabilités a également été établi pour les cadres supérieurs. Au deuxième semestre 2006, le

cadre a été mis à l'essai auprès des délégués d'une vingtaine de pays et de cadres occupant des fonctions clés au Siège, sous la direction du Haut Commissaire et la supervision du Haut Commissaire assistant pour la protection.

Parmi les difficultés rencontrées par les bureaux en 2006, l'une des plus importantes a été de gérer les attentes des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR qui avaient participé aux opérations d'évaluation. Les solutions qui auraient permis de remédier aux besoins identifiés et aux lacunes décelées nécessitaient des ressources bien supérieures aux ressources disponibles. Comme le signalait un bureau : « Les évaluations participatives nous mettent face aux besoins énormes des réfugiés, alors que nous savons combien le budget dont nous disposons pour les aider est limité. Néanmoins, ceci pourrait nous rappeler à quel point la vie des réfugiés est difficile et nous stimuler, en nous incitant à les servir avec plus de compassion et d'énergie ».

Certains pays sont cependant parvenus à répondre aux besoins décelés à moindre coût ou sans engager de dépenses. En Malaisie, la délégation de l'UNHCR a informé les femmes enceintes de la marche à suivre pour bénéficier, pour une somme symbolique, des soins dispensés dans les services publics de maternité. De même, elle a réussi à amener des représentants de l'Association malaisienne de planification familiale dans quelques communautés afin d'y dispenser une éducation à la santé de la procréation. Des évaluations participatives ont permis à la délégation de cerner les domaines où son budget d'assistance limité pouvait être utilisé avec le plus de profit.

Une autre difficulté consiste à veiller à ce que les évaluations soient plus inclusives mais aussi à ce qu'elles respectent les capacités des réfugiés. Les discussions en groupe organisées à l'intention des réfugiés handicapés, déjà limitées, se sont essentiellement déroulées en présence d'hommes adultes, présentant des infirmités physiques visibles : les réfugiés qui souffraient de problèmes d'audition ou mentaux, ainsi que les femmes et les enfants handicapés en ont été exclus. Si les évaluations ont mieux fait apparaître les besoins des personnes âgées, l'attention a été centrée sur leurs incapacités plutôt que sur leurs atouts et sur le rôle important qu'elles jouent au sein des communautés. L'attention accordée aux adolescents s'est également avérée insuffisante.

Parmi les évolutions importantes survenues au cours des dernières années, citons la mise en œuvre d'une méthodologie psychosociale et communautaire dans les opérations, en partenariat avec le *Disaster and Development Centre* de l'Université de Northumbrie (R.-U.). En 2006, le programme a été lancé au Malawi et au Pakistan afin d'approfondir l'étude des stratégies déployées par les populations sinistrées pour surmonter leurs traumatismes et d'examiner l'impact des croyances traditionnelles et culturelles sur ces stratégies. Un certain nombre d'agents, issus de l'UNHCR et des organisations partenaires, ainsi que des réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat, ont été

formés aux techniques permettant d'évaluer les traumatismes, d'en mesurer l'impact et de lancer des activités pour remédier aux problèmes sociaux qu'ils créent pendant les différentes phases du déplacement et de l'installation. Grâce à ce partenariat, un guide psychosocial très complet, fondé sur des pratiques de terrain et adaptable à différents types d'opérations, a été finalisé.

Suite aux recommandations formulées lors de l'évaluation indépendante des fonctions de services communautaires, trois ateliers régionaux réunissant des collaborateurs de l'UNHCR, d'ONG et d'organismes gouvernementaux ont été organisés. Les participants qui possédaient déjà des compétences en matière d'animation ont ensuite pu organiser des formations à l'intention de leurs partenaires, de réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR dans leurs opérations. Leur capacité à appuyer l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité dans la programmation a été renforcée et ils sont désormais mieux à même de prôner et d'encourager l'utilisation d'une approche communautaire dans leurs opérations.

Promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes

En 2006, le travail de protection des femmes réfugiées a été guidé par une stratégie à deux volets, à savoir la prise en compte des sexospécificités et des actions ciblées visant à donner aux femmes l'autonomie nécessaire pour participer de manière significative aux prises de décisions communautaires. Tout au long de l'année, le Haut Commissariat a participé à un certain nombre de forums interinstitutions, notamment le Sous-groupe de travail sur le genre et l'action humanitaire au sein du Comité permanent interorganisations, et rendu compte de ses activités au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. La Résolution 1325 demande que des mesures soient prises pour remédier à l'impact des guerres sur les femmes. Au titre de ces mesures, l'UNHCR s'est employé à prévenir la violence sexuelle et sexiste, en veillant à ce que les femmes contribuent au règlement des conflits et participent aux processus de paix, à la prise de décisions et à l'autonomisation économique. Ces activités ont accru la visibilité et l'obligation redditionnelle de l'UNHCR sur les questions en rapport avec l'égalité hommes-femmes.

En octobre, le Comité exécutif de l'UNHCR a adopté la Conclusion 105 sur les femmes et les filles dans les situations à risque. La Conclusion procure un cadre opérationnel et un instrument de défense de la cause. Dans le cadre de la préparation de la Conclusion, l'UNHCR et la Commission féminine pour les femmes et les enfants réfugiés ont mené une mission conjointe dans les camps de réfugiés de Kakuma, afin d'examiner les foyers destinés aux femmes et aux jeunes filles qui avaient besoin d'une protection renforcée et de déterminer comment l'opération finançait des solutions efficaces.

Les Directives sur la détermination formelle de l'intérêt supérieur de l'enfant

Pour aider son personnel à assurer la protection des enfants non accompagnés et séparés de leur famille, l'UNHCR a publié en mai 2006 une version provisoire des *Directives sur la détermination formelle de l'intérêt supérieur de l'enfant*.

La détermination de « l'intérêt supérieur » est un processus formel assorti de garanties procédurales et de critères précis relatifs aux documents d'identité. Des personnes possédant des domaines de compétence différents examinent et pèsent les facteurs qui s'appliquent à un cas précis, pour veiller à ce que des décisions, qui auront un impact capital sur la vie de l'enfant, soient prises de la bonne manière, à l'issue d'une évaluation globale respectueuse des droits de l'enfant.

Les directives précisent que la détermination formelle de l'intérêt supérieur de l'enfant doit avoir lieu pendant la phase initiale du déplacement, de manière à cerner les solutions durables les plus adéquates pour les enfants séparés de leur famille et non accompagnés,

qu'ils soient réfugiés à l'étranger ou déplacés à l'intérieur de leur pays. Les directives encouragent une attention plus ciblée sur les enfants non accompagnés et séparés et aideront l'UNHCR à remédier à une lacune ancienne de la protection, notamment dans les situations où les efforts de localisation de la famille n'aboutissent pas.

Depuis la diffusion provisoire des directives, l'UNHCR en suit attentivement l'application dans cinq bureaux extérieurs - situés en Éthiopie, en Guinée, au Kenya, en Malaisie et en Thaïlande. Au travers de ce processus, le Haut Commissariat s'attache à déterminer l'appui et les formations supplémentaires qu'il sera nécessaire de dispenser au personnel de terrain pour institutionnaliser la détermination de l'intérêt supérieur dans les opérations. Dans le même temps, les directives ont été traduites en français, un sous-fichier de spécialistes de la détermination de l'intérêt supérieur a été créé au titre du programme de déploiement aux fins de réinstallation et des déploiements de spécialistes de la



UNHCR/N. Behring-Chisolein

protection de l'enfance ont été organisés dans des opérations critiques, en coopération avec *Save the Children* Norvège et Suède.

Une version provisoire du *Manuel pour la protection des femmes et des filles déplacées*, intégrant des références à la Résolution 1325 du Conseil de sécurité et à la Conclusion du Comité exécutif sur les femmes et les filles dans les situations à risque, a été publiée en anglais à la fin de l'année 2006.

Répondre aux besoins spécifiques des enfants

Au titre de la stratégie destinée à mieux faire connaître ses cinq priorités globales en faveur des enfants, l'UNHCR a présenté un rapport au Comité exécutif, ce qui a abouti à une décision reconnaissant la nécessité d'adopter une méthodologie systématique de protection des enfants dans toutes les opérations. Le rapport et la décision ont donné, de manière fort importante, l'occasion d'examiner tous les domaines problématiques en matière de protection des enfants et de dégager les priorités de l'Organisation pour les cinq années à venir, notamment en ce qui concerne les systèmes de protection efficaces.

À l'issue de consultations internes et de discussions approfondies avec ses partenaires, le Haut Commissariat a publié en mai 2006 une version provisoire de ses *Directives sur la détermination formelle de l'intérêt supérieur de l'enfant*. Les directives fournissent des éclaircissements sur les circonstances dans lesquelles il

convient de déterminer formellement l'intérêt supérieur de l'enfant et indique les procédures à suivre, ainsi que les critères à appliquer ce faisant. Elles sont destinées à accroître l'aptitude des bureaux extérieurs à mener des procédures de détermination de l'intérêt supérieur et à prendre des décisions (voir encadré).

L'UNHCR a également collaboré à l'*Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*, dont le rapport et les recommandations ont été présentés à



UNHCR/D. Khan

Enregistrement de réfugiés afghans au Balouchistan.



UNHCR/L. De la Mota

Plus de 80 pour cent des opérations de l'UNHCR en faveur des réfugiés disposent maintenant de divers outils d'information, de communication et d'éducation sur le VIH et le SIDA.

l'Assemblée générale en octobre. Le Haut Commissariat a participé à des consultations interorganisations sur la violence à l'encontre des enfants réfugiés et déplacés, qui ont fourni des informations précieuses pour l'étude.

Accroître et améliorer le niveau et la qualité de l'enregistrement des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

L'UNHCR a déployé des efforts soutenus pour améliorer l'enregistrement, la délivrance de documents et la gestion des données démographiques dans ses opérations en introduisant des processus, des normes et des outils révisés. À cet égard, les jalons essentiels ont été la publication d'une nouvelle version du *Manuel sur l'enregistrement*, la mise en service de *proGres*, la nouvelle application de base de données d'enregistrement, et le lancement, à titre expérimental, du programme de formation à la gestion des données opérationnelles.

À la fin de l'année 2006, le nouveau système d'enregistrement, ou projet Profile, avait été lancé dans 51 opérations nationales de l'UNHCR. Le lancement comprend en général l'installation du logiciel, une formation et le transfert des données « héritées » dans *proGres*. Chaque unité (protection, services communautaires, programme, etc.) bénéficie en outre d'une aide pour adapter ses procédures aux nouvelles normes d'enregistrement et pour intégrer *proGres* à son travail quotidien. En 2006, le logiciel *proGres* a été enrichi d'un module biométrique utilisant les empreintes digitales dans quatre pays.

Une nouvelle activité fort importante a été entreprise en 2006 et prend rapidement de l'ampleur en 2007 : il s'agit de l'élaboration de politiques, de normes et de procédures relatives au profilage des déplacés internes. Le Haut Commissariat s'est acquitté de cette tâche en collaboration avec d'autres partenaires, comme le FNUAP, l'OIM, l'OCHA et le Conseil norvégien pour les réfugiés.

La fourniture de données fiables est une condition préalable et nécessaire à la mise en œuvre d'une gestion axée sur les

résultats. En conséquence, l'UNHCR a créé le poste de gestionnaire de données opérationnelles en 2006. Un nouveau programme de formation, entrepris en 2006, a permis au personnel d'acquérir les notions fondamentales de la gestion des données et des statistiques. De nouveaux outils de gestion des informations permettront à l'UNHCR d'assurer plus aisément sa fonction de gestion des camps, dans les situations qui impliquent des réfugiés comme dans celles qui touchent des déplacés internes.

Prévenir la malnutrition

L'UNHCR considère l'amélioration de l'état nutritionnel des réfugiés, en particulier de celui des femmes et des enfants, comme un objectif prioritaire et comme un élément essentiel de la protection. Un document sur la nutrition, dont le Comité permanent a débattu lors de sa réunion de juin 2006, présentait dans les grandes lignes des projets visant à traiter la malnutrition au moyen d'une approche multisectorielle intégrée et de partenariats avec un éventail d'acteurs, une telle stratégie s'expliquant par la nécessité de traiter simultanément tous les facteurs qui influent sur la nutrition pour obtenir des effets tangibles.

En 2006, le Haut Commissariat a consolidé son partenariat avec le PAM (voir *Collaboration avec les partenaires*), mené régulièrement des évaluations, surveillé le niveau nutritionnel des réfugiés et des déplacés internes et créé un poste supplémentaire de nutritionniste assistant au Siège. Un nutritionniste du Comité permanent des Nations Unies pour la nutrition a été détaché à l'UNHCR afin d'aider les délégations et bureaux extérieurs à améliorer la qualité de leurs enquêtes nutritionnelles. L'Organisation a également continué à jouer un rôle important dans l'initiative d'élimination de la faim et de la malnutrition chez les enfants, lancée par le PAM et l'UNICEF. L'emploi des ressources a été hiérarchisé de manière à remédier à la malnutrition dans les opérations en faveur des réfugiés, en particulier dans les situations prolongées.

Des instructions spécifiques relatives au traitement de la malnutrition ont été incluses dans les instructions de programmation pour 2007. Pour remédier aux déficits actuels en matière de ressources, l'UNHCR et le PAM ont rédigé des propositions de financement conjointes, soumises à plusieurs donateurs. Des supports de défense de la cause ont également été élaborés.

Les rapports périodiques sur la nutrition ont indiqué que des progrès avaient été réalisés dans certains camps, au Tchad par exemple, mais que des mesures supplémentaires étaient nécessaires si l'on voulait que les améliorations se poursuivent. Des interventions supplémentaires portant sur la nutrition ont été menées dans un certain nombre d'opérations, comme le Kenya, le Tchad, l'Éthiopie, le Soudan, le Népal et le Bangladesh (voir les chapitres correspondants) et devront se poursuivre en 2007 pour que l'état nutritionnel des populations réfugiées dans ces pays atteigne un niveau acceptable.



UNHCR/J. Redden

L'accès à l'éducation est un facteur clé pour la protection des enfants réfugiés.

Réduire la prévalence et l'impact du VIH et du SIDA

En ce qui concerne le VIH et le SIDA, l'UNHCR s'est fixé pour objectif stratégique global de faire en sorte que 75 pour cent au moins des réfugiés hébergés dans des camps aient accès à des matériaux d'information, d'éducation et de communication sur le VIH et le SIDA – ainsi qu'à des traitements antirétroviraux lorsque ceux-ci sont disponibles pour la population d'accueil.

En 2006, les programmes de l'UNHCR ont continué à être fortement centrés sur la prévention et sur une intervention intégrée en matière de VIH et de SIDA. Plus de 80 pour cent des opérations en faveur des réfugiés ont à présent accès à des matériaux d'information, d'éducation et de communication, rédigés dans la langue des bénéficiaires et tenant compte des spécificités culturelles. Les résultats des études d'observation des comportements montrent que les réfugiés connaissent bien la problématique du VIH. Le Haut Commissariat a continué à rassembler des données sur les risques, ainsi que sur la prévalence du VIH, afin de prendre des décisions en connaissance de cause sur les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité de sa programmation. Différents sites accueillant des réfugiés en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda ont été inclus dans les études nationales de surveillance sentinelle en cours dans ces pays.

Les efforts de défense de la cause menés auprès des gouvernements, ainsi qu'auprès de l'ONUSIDA et de ses coparrains ont amélioré la prise en compte des réfugiés dans les plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH et le SIDA ; celle-ci est passée de 43 pour cent en 2004 à 57 pour cent en 2006. Dans sa Déclaration politique sur le SIDA, l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé à la prise en compte des réfugiés, des déplacés internes et des autres populations touchées par des conflits et des crises humanitaires dans les plans de lutte contre le VIH et le SIDA. Les réfugiés bénéficient de traitements antirétroviraux aux mêmes conditions que la population des environs dans tous les centres urbains et camps de réfugiés situés en

Asie, en Afrique australe et en Afrique occidentale. Des progrès importants ont été accomplis au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda. Des services de prévention de la transmission mère-enfant sont assurés dans 75 pour cent des sites qui accueillent des réfugiés. Enfin, les victimes de viols ont accès à une prophylaxie post-exposition, destinée à prévenir la transmission du VIH, dans plus de 50 pour cent des camps.

Sauvegarder le droit à l'éducation

En 2006, l'UNHCR a réalisé des bilans sur l'éducation et des évaluations tenant compte de l'âge, du genre et de la diversité – qui ont mis en évidence d'importants problèmes relatifs à la qualité de l'enseignement et aux conditions de sécurité dans lesquelles il est dispensé – pour élaborer sa stratégie d'éducation pour la période 2007-2009. Le Haut Commissariat a rédigé des *Principes directeurs sur la sécurité à l'école* afin de doter son personnel et ses partenaires des capacités nécessaires pour remédier à l'insécurité en milieu scolaire et pour améliorer l'accès des filles à l'éducation. Un manuel de formation destiné aux enseignants réfugiés a été élaboré.

Un outil destiné à faciliter le calcul des taux de scolarisation et le recensement des enfants qui ne vont pas à l'école a été inclus dans les instructions de programmation pour 2007. L'UNHCR a établi un rapport sur l'éducation en 2005 en utilisant des normes et indicateurs, afin de suivre les progrès de la scolarisation et de la parité entre les sexes. À partir de ce rapport, les pays prioritaires ont été réévalués pour 2007.

Le Haut Commissariat a renforcé son rôle dans le réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence, les crises chroniques et la reconstruction (INEE) et co-accueilli un atelier de formation des formateurs sur les normes d'éducation minimales dans les situations d'urgence. Avec l'INEE, l'UNHCR a appelé à la création d'un secteur de l'éducation. En outre, le Haut Commissariat a entrepris des missions avec la *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (GTZ) et l'Agence japonaise de coopération internationale, en s'intéressant tout particulièrement à la réintégration. Les domaines où une collaboration et des financements complémentaires étaient possibles ont été cernés afin d'accroître la formation professionnelle et la formation des enseignants au Sud-Soudan.

En ce qui concerne l'éducation post-primaire, l'UNHCR s'est attaché, en coopération avec l'OIT, à étendre le projet en faveur des adolescents vulnérables en Afrique occidentale. Le concept a été repris au Tchad et en République du Congo afin d'améliorer l'accès des adolescents des deux sexes à l'enseignement. Les clauses

d'un mémorandum d'accord sur les milieux scolaires sûrs ont fait l'objet d'un accord avec le Comité international de secours.

Objectif stratégique global 4(a) : Renforcer la capacité de protection opérationnelle de l'UNHCR

A travers le monde, l'UNHCR est activement engagé dans des activités directes de protection des réfugiés, que ce soit dans le cadre d'opérations d'urgence, de la détermination du statut de réfugié, de la protection des droits des réfugiés dans les pays d'accueil ou de la réinstallation de réfugiés dans des pays tiers.

En 2006, le Haut Commissariat a reçu approximativement 12 pour cent des demandes d'asile soumises de par le monde et s'est prononcé sur ces cas, des procédures d'attribution du statut de réfugié étant entreprises dans 80 pays environ. En 2005, l'UNHCR a rendu des décisions intéressant quelque 89 000 personnes. Environ 95 pour cent des décisions ont été prises dans une quinzaine de pays, à savoir le Cameroun, l'Égypte, la RAS de Hong Kong (Chine), l'Inde, la Jordanie, le Kenya, la République islamique d'Iran, le Liban, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la République arabe syrienne, la Thaïlande, la Turquie et le Yémen.

Son aptitude à assurer la protection sur le terrain revêtant une importance fondamentale, l'UNHCR s'est attaché à renforcer ses capacités opérationnelles. Si les efforts déployés en ce sens impliquent nécessairement tout un éventail d'acteurs, assurant notamment des fonctions de gestion et d'administration, il s'agit en premier lieu de faire en sorte que l'Organisation dispose des ressources nécessaires sur le terrain pour offrir une protection aux personnes qui en ont besoin. À cet égard, la plus grande ressource de l'UNHCR est son personnel ; en 2006, des investissements considérables ont donc été effectués pour veiller à ce que le personnel dispose des effectifs, de la formation et de l'appui nécessaires pour s'acquitter de cette tâche.

Dotation en effectifs : en 2006, l'UNHCR a augmenté le nombre de postes de protection sur le terrain. Certaines fonctions d'appui à la protection ont également été transférées sur le terrain, comme le montre la création de deux postes d'administrateurs régionaux chargés de la détermination du statut de réfugié au Kenya et en Malaisie. Le Haut Commissariat a maintenu diverses équipes prêtes au déploiement, comme l'Équipe de réserve pour la détermination du statut de réfugié, l'Équipe de réinstallation de la Commission catholique internationale pour les migrations et l'Équipe de surcapacité temporaire de protection du projet Surge (gérée avec le Comité international de secours). Il a également maintenu ses accords de réserve avec *Save the Children*, le Conseil

danois pour les réfugiés, le Conseil norvégien pour les réfugiés et d'autres ONG.

Ces projets de déploiement et accords de réserve ont apporté un soutien déterminant aux opérations sur le terrain en 2006, les aidant à faire face à des besoins à court terme ou suscités par des situations d'urgence (pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre Programmes globaux dans le CD-ROM ci-joint). En dépit de ces réalisations, néanmoins, il est toujours difficile d'assurer une dotation en effectifs de protection adéquate et stable sur le terrain. Par exemple, sur les 145 agents assurant la détermination du statut de réfugié à plein temps, la moitié sont employés au titre de contrats de courte durée. Une telle situation est préjudiciable à la formation et à la qualité des processus décisionnels. L'une des priorités en 2007 sera d'y remédier.

Formation : l'augmentation de la capacité opérationnelle ne se résume pas à une simple augmentation des effectifs ; elle suppose également un renforcement des compétences et des capacités du personnel. En 2006, l'UNHCR a continué à assurer une formation à la protection moyennant un éventail de programmes d'apprentissage à distance, dont le programme d'initiation à la protection récemment lancé, qui est obligatoire pour tous les membres du personnel de l'UNHCR et mis à la disposition des partenaires. Les ateliers sur la gestion des situations d'urgence, dont trois ont été organisés en 2006, ont joué un rôle tout aussi important (pour de plus amples informations sur l'apprentissage à distance, veuillez vous reporter au chapitre *Programmes globaux*).

L'UNHCR a noué des partenariats avec deux organismes gouvernementaux en 2006. Grâce à un accord conclu avec la Commission canadienne de l'immigration et du statut des réfugiés, des officiers d'éligibilité chevronnés ont été déployés dans le cadre de missions de courte durée auprès des bureaux extérieurs de l'Organisation pour offrir des conseils techniques et former le personnel. De même, une collaboration avec l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides a facilité le traitement des demandes de statut de réfugié.

Appui : le personnel de protection de l'UNHCR doit disposer des outils et de l'appui qui lui sont nécessaires pour remplir ses fonctions. L'information est une ressource essentielle pour l'ensemble du personnel de protection, qu'elle soit en rapport avec les pays d'origine, la doctrine juridique ou les directives politiques ou procédurales de l'UNHCR. La base de données *Refworld* a constitué, comme au cours des années précédentes, une source d'informations de toute première importance : elle a été actualisée et sensiblement améliorée en 2006 et mise en ligne sur internet en 2007. De plus, le Haut Commissariat a pris des mesures pour mieux répondre aux besoins d'information spécifiques des bureaux extérieurs : il est ainsi prévu de constituer des dossiers d'information sur les pays d'origine pour les populations réfugiées les plus importantes.